

Groupe Classe sportive

➤ **Présentation**

✦ **Déroulement**

La collaboration du lycée Louis Armand et du NDVB permet aux enfants la pratique de la natation en parfait accord avec les horaires scolaires. L'emploi du temps se compose des cours, d'études adaptées, d'un suivi scolaire et des séances d'entraînement.

Cette section est synonyme de performance, de passeport vers le haut niveau; cela implique une présence, un investissement de chacun et une motivation de tous.

De plus enfants et parents se doivent de respecter le cahier des charges de la section sportive option natation; ainsi que les règlements intérieurs du lycée Louis Armand et du NDVB.

✦ **Encadrement est assuré par :**

- Le professeur d'EPS coordonnateur des horaires aménagés du lycée Louis Armand : M. D. Perret

- Le cadre technique du NDVB : M. B. Labrousse

Ces personnes sont à votre disposition pour toutes informations, renseignements et problèmes divers qui peuvent survenir tout au long de l'année.

✦ **Tarifs**

Pour la saison 2009 - 2010, il vous est demandé une participation par enfant pour le bon fonctionnement de la section. Celle-ci se compose de la manière suivante :

- 20 euros pour le lycée (assurance scolaire UNSS, licence UNSS)

- 196 euros pour le club (assurance fédérale, licence fédérale, assurance du club, engagements aux compétitions).

➤ **Catégories concernées :**

De la seconde à la terminale

➤ **Conditions d'entrée dans le groupe :**

✦ **Plan scolaire**

Le comportement correct de l'élève.
Les résultats scolaires doivent être bons.

✦ **Plan sportif**

Appartenir à la série régionale
Motivation et résultats chronométriques suffisants durant la saison

✦ **Critères de sélection, d'entrée ou de renouvellement**

Tous ces critères sont soumis chaque année à la commission d'acceptation de la section sportive Natation du lycée Louis Armand.
Si les critères du cahier des charges ne sont pas remplis par l'élève, cela entraîne l'exclusion de l'élève de l'option et le cas échéant, le retour de celui-ci dans une classe traditionnelle, perte des horaires aménagés, des études surveillées...

✦ **Membres de la commission**

Le proviseur du lycée Louis Armand
L'adjoint du proviseur du lycée Louis Armand
Le conseiller pédagogique d'éducation du lycée Louis Armand
Le coordonateur des horaires aménagés du lycée Louis Armand
Le président du club du NDVB
L'entraîneur du club NDVB, entraîneur de la section

➤ ***Orientations du travail :***

Etre compétitif et combatif
Trouver un épanouissement individuel, ainsi que dans le groupe
Avoir des objectifs dans la saison sportive et rechercher l'amélioration.
Réaliser des performances de plus en plus importantes.
Atteindre la série interrégionale et progresser.
Atteindre une sélection régionale ou plus.
Atteindre les championnats de France UNSS
Atteindre les championnats de France FFN par catégorie

➤ ***Cahier des charges***

✦ **Plan scolaire**

- 1) Un regroupement des élèves dans une même classe a lieu par niveau.
- 2) Des heures d'étude encadré par des professeurs leurs sont ouvertes
- 3) Le comportement et le travail doivent être irréprochables pendant toute l'année scolaire.
L'élève ne doit pas se faire remarquer ni par le biais du carnet de correspondance (sanctions diverses), ni par des annotations négatives sur le bulletin trimestriel.
- 4) Les résultats scolaires ou le niveau scolaire doivent être bons.

➤ **Plan sportif**

- 1) Les entraînements :
 - présence obligatoire aux entraînements.
 - toute absence doit être justifiée par un certificat médical et/ou un billet d'absence du carnet de correspondance, validé par le conseiller pédagogique d'éducation (C.P.E.) du lycée.
 - toute absence injustifiée entrainera une sanction.
- 2) Les stages pendant les vacances scolaires :
 - un calendrier indiquera les périodes d'entraînements obligatoires.
 - toute absence doit être justifiée par un certificat médical.
 - toute absence injustifiée entrainera une sanction.
- 3) Les compétitions scolaires ou fédérales : présence obligatoire. En cas d'empêchement, un mot préalable des parents est demandé.
- 4) Notion de résultats : les performances chronométriques doivent être en progrès durant la saison.
- 5) Acquisition d'un niveau pratique, cela correspond à : maintenir au minimum la série régionale
- 6) Adhésion à l'association sportive du lycée Louis Armand (Union Sportive du Sport Scolaire) et au NDVB (Fédération Française de Natation).

➤ **Conclusion**

- 1) En cas de difficultés (médicale, scolaire ou sportive) des modifications peuvent intervenir durant l'année :
 - soit par un aménagement des entraînements,
 - soit par un arrêt de l'option natation.
- Cette décision sera prise par le principal du lycée en accord avec les responsables de la section sportive.

2) Si les critères du cahier des charges ne sont pas remplis par l'élève, cela entraîne le non-renouvellement de l'élève pour l'option natation

3) L'adhésion à l'option natation demande une grande rigueur, ainsi que l'acceptation des dits règlements par tous (enfants et parents); ceci en vue d'une réussite totale de l'enfant, tant au niveau scolaire que sportif.

➤ *Nombre de séances proposées : 8*

Nombre de séances hebdomadaires obligatoires : 6

Plus présence obligatoire au stage prévu pendant les vacances scolaires (un planning sera donné en septembre)

➤ *Horaires des séances :*

Lundi : 18 h 00 à 20 h 30 **Nautile**

Mardi : 12 h 00 à 13 h 30 **Musculation Dojo ou Nautile**

Mardi : 17 h 30 à 20 h 15 (*1 h 00 de musculation*) **St Exupéry**

Mercredi : 12 h 00 à 13 h 00 **St Exupéry**

Mercredi : 18 h 00 à 20 h 00 **Nautile**

Jeudi : 12 h 00 à 13 h 30 **St Exupéry**

Jeudi : 18 h 00 à 20 h 30 **Nautile**

Vendredi : 17 h 30 à 20 h 00 (*1 h 00 de musculation*) **St Exup**

